

Conseil d'administration
Lundi 22 mai 2023
Relevé de décisions

Etaient présents

1. Madame Hélène LARREZET
2. Madame Françoise DOUSTE
3. Mame Marie-Françoise NADAU
4. Monsieur Bernard COMET
5. Madame Céline SEGAUT
6. Monsieur Philippe PASCUTTO
7. Monsieur Alain RAMAZEILLES
8. Madame Sandrine THOMAS
9. Madame Fabienne CAUCHOIS
10. Monsieur Jérôme LAFAYE
11. Monsieur Philippe DOMINGO
12. Madame Hélène DEBOFFLES
13. Madame Ingrid CHARTON
14. Madame Catherine LAFFORGUE
15. Madame Sylvie POUMEYRAU VEYRIER
16. Monsieur Christian EMIN
17. Monsieur Laurent PITOUS
18. Madame Sabrina MORPAN

Etaient excusés

1. Madame Nathalie LARRUE-SOUBAIGNE
2. Madame Nathalie RIGAL (pouvoir à Madame NADAU)
3. Madame Laure PINCE (pouvoir à Monsieur PASCUTTO)
4. Monsieur Karl BOSSCHAERTS
5. Monsieur Etienne MAURICE (pouvoir à Madame LARREZET)
6. Monsieur Nicolas GUILLEUX
7. Monsieur Joseph CHARPENTIER (pouvoir à Monsieur LAFAYE)
8. Monsieur Nicolas BRESSIER (pouvoir à Madame LARREZET)

(1) Présents	(2) Excusés	(3) Pouvoirs
18	8	5
(1) + (3) = 23 <i>Quorum atteint</i>		

Ordre du jour :

- 1) Bilan financier 2022 (participation de Monsieur Christophe Couffitte, Expert-Comptable, Monsieur Laurent Carponsin Commissaire aux Comptes),
- 2) Questions diverses

1) Bilan financier 2022

Il a été proposé aux administrateurs de prendre connaissance du rapport financier commenté par :

- Monsieur Couffitte, Expert-Comptable (cf. document vidéoprojeté informations financières 2022)

Madame la Présidente a soumis au vote des administrateurs le bilan financier 2022.

Délibération adoptée :

« Le Conseil d'administration de l'Office de Tourisme des Grands Lacs, réuni le lundi 22 mai 2023, après avoir pris connaissance des données présentées et avoir entendu la présentation du cabinet d'expertise comptable **adopte** à l'unanimité le bilan financier 2022 ».

2) Questions diverses

Le contrat d'engagement républicain

Monsieur Carponsin, Commissaire aux Comptes de l'association, informe les administrateurs de l'instauration d'un décret en date du 31/12/2021 concernant les associations percevant des subventions publiques « le Contrat d'Engagement Républicain (CER). Ce contrat comprend 7 engagements que doivent respecter les associations à savoir :

- Respect des lois de la République
- Liberté de Conscience
- Liberté des membres de l'Association
- Egalité et non-discrimination
- Fraternité et prévention de la violence
- Respect de la dignité de la personne humaine
- Respect des symboles de la république.

Monsieur Carponsin précise que cet engagement peut être présenté et approuvé par l'Assemblée Générale de l'Office de Tourisme.

Après avoir pris connaissance du Contrat d'Engagement Républicain, le Conseil d'administration de l'Office de Tourisme décide de rajouter le traitement de ce sujet à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

Mme Douste demande à ce que le modèle du Contrat d'Engagement Républicain soit transmis aux Mairies afin de le diffuser auprès de leur tissu associatif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 16h10.

Fait à Biscarrosse, le 23 mai 2023.

La Présidente
Hélène LARREZET

La Secrétaire
Françoise DOUSTE

